

PÔLE MÉDICO-SOCIAL



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
À LA VIE SOCIALE - SAM

TABLE DES MATIERES

1.	IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE OU LE DISPOSITIF	2
1.1.	Textes de référence.....	2
1.2.	Objectifs du S.A.V.S. Sam	3
1.3.	Population concernée	3
1.4.	Critères d'admission	3
1.5.	Admission à l'Aide Sociale	3
2.	ACTIVITE DE L'ANNEE	3
2.1.	Activité quantitative	3
2.2.	Activité et fonctionnement du service	4
3.	PERSONNES ACCOMPAGNEES : ENTREES, SORTIES, FLUIDITE DES PARCOURS, LISTE D'ATTENTE	6
4.	RESSOURCES HUMAINES	9
4.1.	Effectif au 31 décembre 2024	9
4.2.	Organigramme au 31 décembre 2024.....	10
4.3.	Mouvements du personnel en 2024	10
4.4.	Condition de travail	10
4.5.	Formations	11
5.	PERIMETRE D'INTERVENTION ET CHIFFRAGE DU BASSIN DE POPULATION	11
6.	ETAT DES LIEUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE : (C.F. RAPPORT ANNEXE A L'ENVOI DES COMPTES ADMINISTRATIFS)	11
6.1.	Financement.....	11
7.	DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE	12
7.1.	Participation des usagers	12
7.2.	Evènements indésirables graves, plaintes et réclamations.....	12
7.3.	Projet de service (2022-2027)	12
7.4.	CPOM (2023-2027)	12
8.	CONCLUSION	13

1. IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE OU LE DISPOSITIF

Le S.A.V.S. Sam est un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.).

Il est géré par l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.H.S.S.E.A.) dont le siège se situe à Frotey-lès-Vesoul.

Il a une compétence départementale et, pour apporter une réponse au plus près des besoins des personnes, il est composé de six sites répartis sur le territoire Haut-Saônois dont deux Points Habitats Autonomes Regroupés (P.H.A.Re).



1.1. TEXTES DE REFERENCE

- **Loi 2002-2 du 02 janvier 2002** rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale.
- **Loi 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Décret n°2005-223 du 11 mars 2005** relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour adultes handicapés :
 - **Article D312-155-5** stipulant que les « Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté, favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».
- L'habilitation du S.A.V.S. Sam a été reconduite par l'arrêté DSSP/R/2018 n° 18-025 du 19 janvier 2018 pour une durée de quinze ans.

1.2. OBJECTIFS DU S.A.V.S. SAM

Le S.A.V.S. Sam assure un soutien personnalisé, un accompagnement socio-éducatif et parfois psychologique aux personnes porteuses de handicap afin de favoriser leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle. L'accompagnement permet aux personnes admises de vivre en milieu ordinaire et de sortir de l'isolement. Il offre un soutien éducatif pour les tâches quotidiennes et des activités diverses. Le suivi se compose de rendez-vous au service (avec les éducateurs, les psychologues ou le médecin psychiatre), de visites à domicile, d'accompagnements dans les démarches administratives, dans l'organisation d'activités extérieures, dans l'aide au suivi médical, ...

1.3. POPULATION CONCERNEE

Le S.A.V.S. Sam accompagne des personnes handicapées présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés ou non, âgées de plus de 20 ans (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert).

1.4. CRITERES D'ADMISSION

L'établissement est tenu, dans la limite de sa spécialité et de sa capacité, d'accueillir toute personne qui s'adresse à lui dès lors que celle-ci est orientée par la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.).

L'admission est prononcée par le directeur, sur la base de l'adhésion de la personne. L'accompagnement est contractualisé par la signature du Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C.).

1.5. ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

Une admission à l'Aide Sociale est prononcée par le Président du Conseil Départemental au vu des ressources de la personne.

Une participation financière aux frais de fonctionnement du S.A.V.S. SAM est versée par chaque usager du service dans les conditions fixées au règlement départemental d'Aide Sociale.

2. ACTIVITE DE L'ANNEE

2.1. ACTIVITE QUANTITATIVE

Le taux d'accompagnement est resté stable sur le premier semestre 2024. Il a ensuite baissé sur le second semestre pour arriver à un taux annuel de 96%.

Le service d'accompagnement a également vu son turn-over diminuer et le nombre d'entrée et de sortie baisser, amenant une file active à 200 personnes.

Il est à noter que les sorties positives (sorties qui correspondent au projet d'autonomie de la personne) ont augmentées et représentent plus de la moitié des sorties.

Une place est restée disponible sur le P.H.A.Re de Rigny. Elle a été comblée en fin d'année pour arriver à un taux d'occupation de 95%. A partir de novembre, les deux P.H.A.Re sont sur des effectifs à 100%.

	2022	2023	2024
Nombre de places (164 SAVS + 10 + 8 PHARes)	182.00	182.00	182.00
Nombre de places occupées (moyenne)	179.50	178.81	174.71
Nombre de personnes (moyenne)	193.33	192.37	187.50
File active	209	211	200
Taux d'occupation	98.80%	98%	96%
Entrées	18	21	15
Sorties	16	22	19
Sorties positives	6	8	11
Décès	2	4	1

2.2. ACTIVITE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- Activité principale :

L'activité principale consiste à proposer des accompagnements éducatifs individualisés sur des sujets aussi variés que l'aide administratif ; le budget ; la famille ; le judiciaire ; le logement (déménagement, bail, lien avec Habitat 70, ...) les loisirs ; les vacances ; la santé ; le travail ; la vie quotidienne (ménage, courses, animaux, véhicules, ...). Nous proposons également des activités éducatives en groupe.

En moyenne, nous rencontrons mensuellement 7.86 fois les personnes pour un volume horaire de 8.32h.

- L'accompagnement allégé :

La fréquence des rencontres est fixée à une fois par mois : il concerne des personnes autonomes dans l'accomplissement des actes du quotidien dont la situation ne nécessite pas d'accompagnement direct mais une veille en appui à certaines démarches et une consolidation des avancées opérées dans le cadre de l'accompagnement classique. Il peut également être sollicité en amont d'une sortie. Une place financée permet à deux personnes d'être en accompagnement allégé.

- L'accompagnement P.H.A.Re(s) :

Il est conditionné à l'attribution d'un logement Habitat 70 sur les sites des P.H.A.Re(s). La configuration du site (habitat regroupé et bureau éducatif sur site) et la présence éducative offrent un accompagnement plus intensif que l'accompagnement classique. Il a pour vocation de permettre à des personnes de préparer une vie en logement autonome ou pour d'autres un étayage éducatif et social les stabilisant dans leurs projets de vie.

- Plan d'Accompagnement Global :

Le PAG reste une possibilité au SAVS Sam, mais nous n'en n'avons pas contractualisé en 2024.

- Accompagnement complexe :

Il est à noter qu'en lien avec le vieillissement de notre population, les accompagnements médicaux se font de plus en plus chronophage. Afin de garantir un parcours de soins pour la personne, nous allons souvent au-delà de notre mission éducative. En novembre 2023, nous avons quantifié ces accompagnements. Seul 11% des personnes ne bénéficient pas d'accompagnement médical, alors que 21% doivent être accompagnés sur de lourds suivis médicaux.

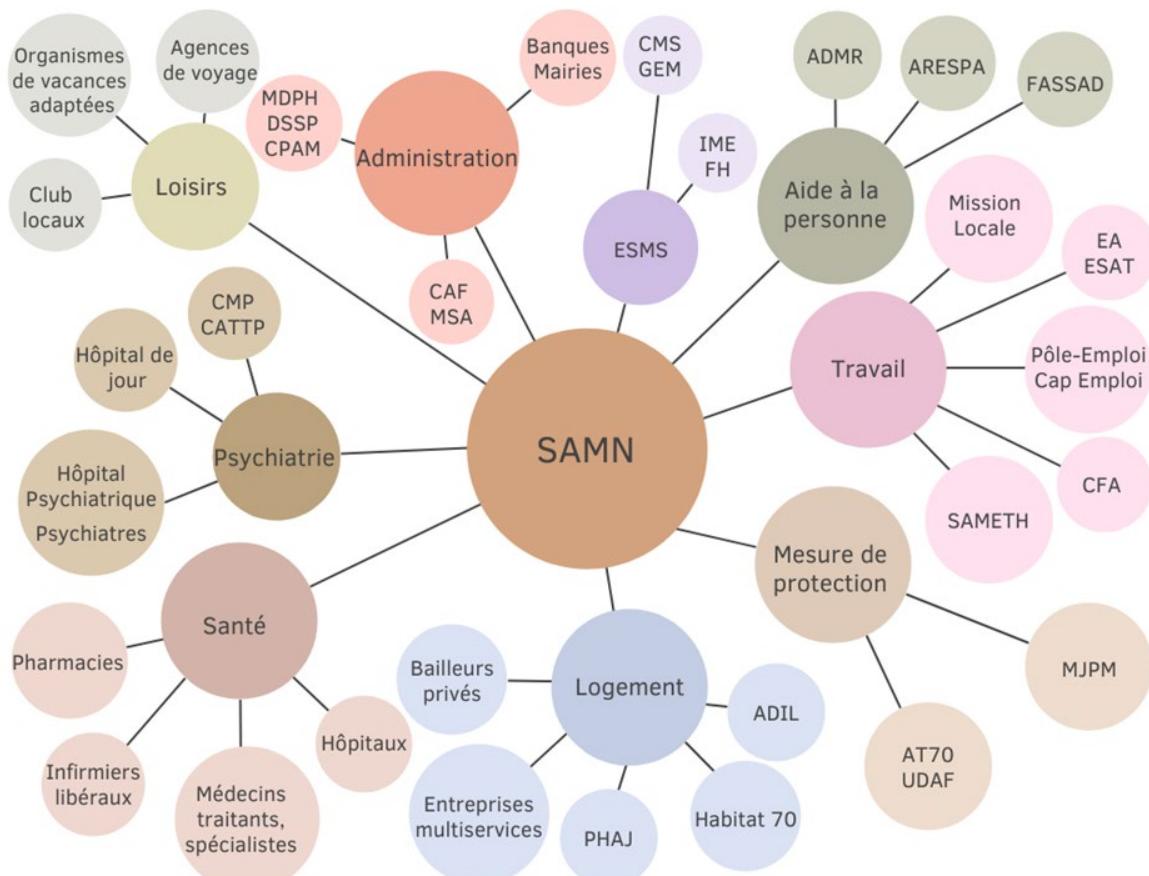
Accompagnement lourd / chronophage (Rythme des rendez-vous qui pourraient être hebdomadaire)	Accompagnement moyen (Rythme des rendez-vous qui pourraient être mensuel)	Accompagnement léger (Rythme des rendez-vous qui pourraient être annuel)	Pas d'accompagnement
21%	37%	30%	11%

- Accompagnement psychologique et psychiatrique

Les accompagnements psychologiques et psychiatriques sont étudiés au cas pas cas en fonction de la demande des personnes et / ou des constats de l'équipe éducative. Nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes et priorisons l'intervention de ces professionnels en soutien technique des équipes éducatives.

- Partenariat

Pour réaliser notre mission, le travail de partenariat est indispensable. Extrait du projet de service, voici une cartographie non-exhaustive des différents partenaires. Ceux-ci varient d'un secteur à l'autre et en fonction des problématiques des personnes. Un travail de proximité et de lien se réalise sur le terrain par les professionnels. Nous rencontrons également au niveau institutionnel nos partenaires principaux tels que l'Association Tutélaire, l'UDAF et les ESAT.

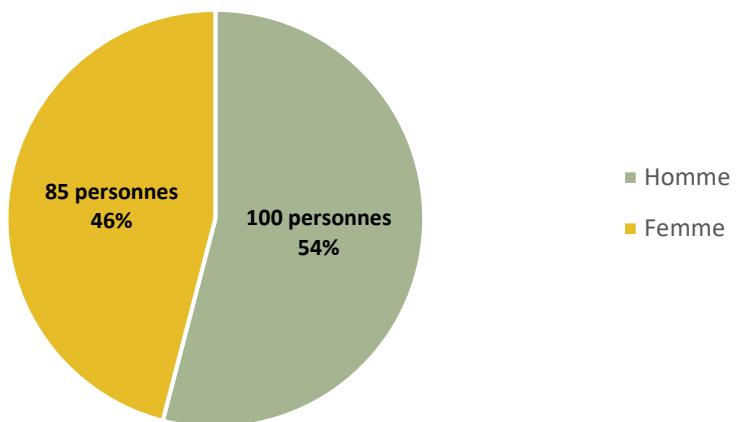


Extrait du projet de service 2022 - 2027

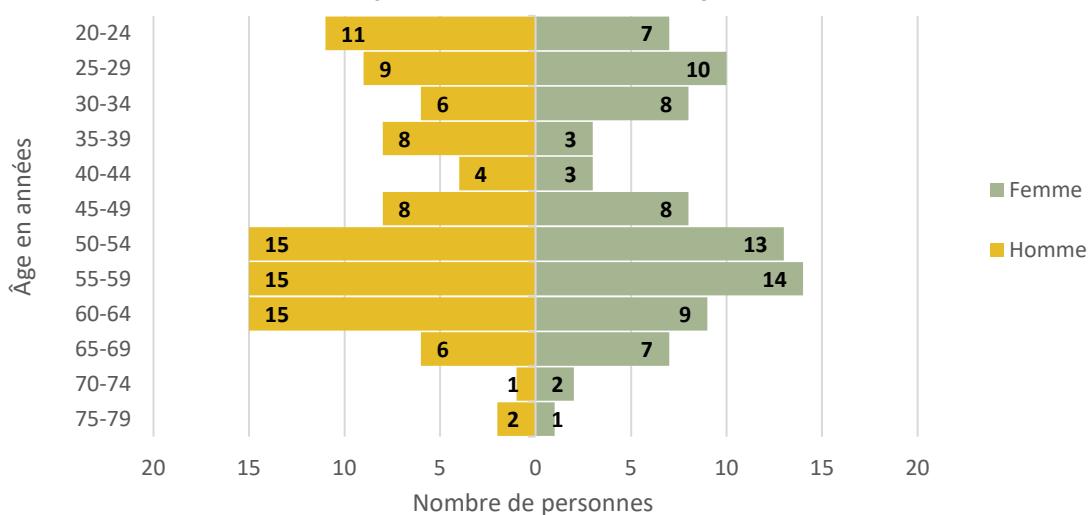
3. PERSONNES ACCOMPAGNEES : ENTREES, SORTIES, FLUIDITE DES PARCOURS, LISTE D'ATTENTE

Le pourcentage de répartition homme / femme a très légèrement évolué vers un rééquilibrage.

Répartition des genres des usagers du service



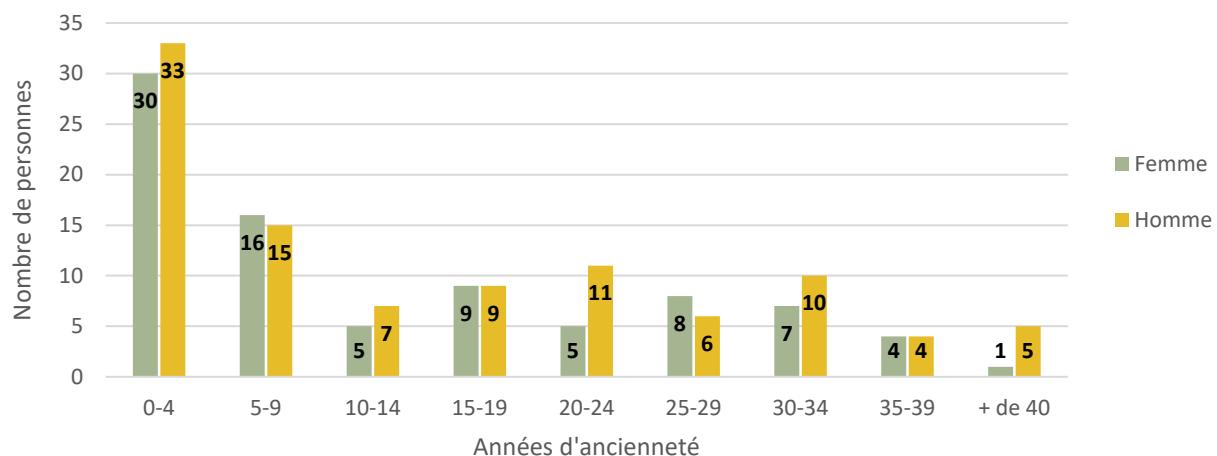
*Pyramide représentative de l'âge des usagers
(SAVS Sam + P.H.A.Re)*



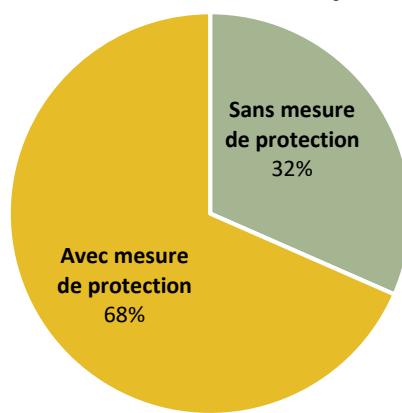
La pyramide des âges reste dans les tendances de ces dernières années :

- Une forte proportion de notre population est âgée avec la moitié des personnes qui ont plus de 50 ans. A noter une baisse douce, mais constante de cette tranche de population (51% en 2024, contre 54% en 2023 et 64% en 2021).
- La proportion de personnes de moins de 20 ans reste stable à 20%.

Répartition de l'ancienneté des usagers (SAVS Sam + P.H.A.Re)



Répartition des mesures de protection

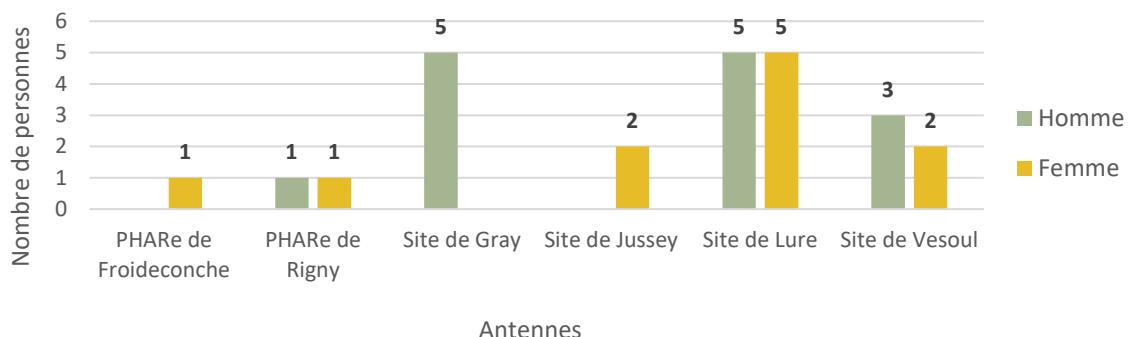


En 2024, nous avons eu 13 entrées pour 22 sorties.

- 1 décès ;
- 3 orientations en établissement ;
- 5 dossiers de demande de sortie via la CDAPH ;
- 5 personnes qui ne trouvaient plus de sens dans l'accompagnement proposé ;
- 8 sorties correspondant au projet d'autonomisation de la personne.

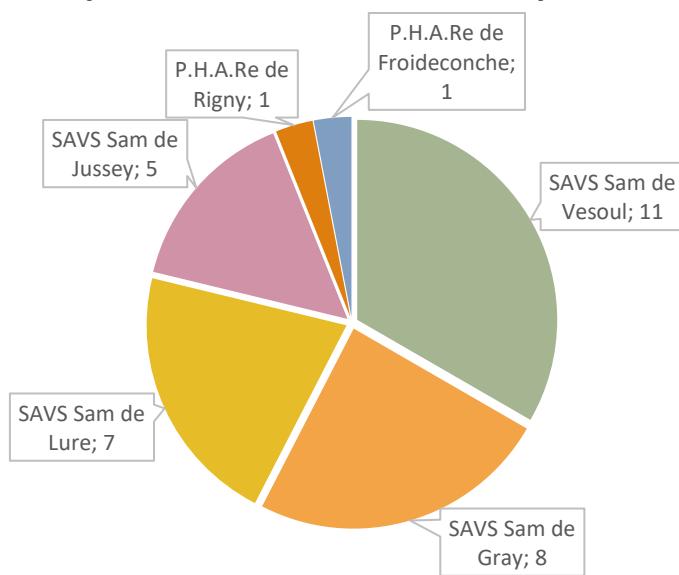
Au niveau des P.H.A.Re, comme l'année précédente, nous avons eu 3 sorties pour 3 entrées. Une personne a bénéficié d'un passage vers un accompagnement classique et nous avons pu répondre à son projet de déménagement à Vesoul. La seconde personne est repartie en famille et la troisième a été admise en EANM.

Personnes sorties des effectifs (SAVS Sam + P.H.A.Re)



Au 31 décembre 2024, 33 personnes figuraient sur la liste d'attente, soit 11 personnes de plus en comparaison avec l'année précédente.

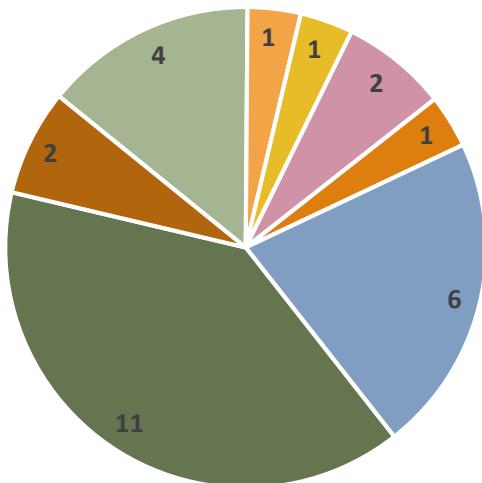
Répartition de la liste d'attente par site



La gestion de la liste d'attente représente une charge de travail conséquente, nécessitant un suivi rigoureux, une actualisation régulière des données et un travail de lien étroit avec la MDPH. Au cours de l'année, nous avons dû procéder à un important travail de mise à jour, ce qui nous a amenés à effectuer 28 sorties de la liste d'attente. Malgré ces efforts, des disparités significatives persistent entre les différents sites, impactant directement les délais d'admission. Ces délais restent très variables selon les secteurs et peuvent s'étendre d'un mois à un an.

Motif de sortie de la liste d'attente

- Éloignement géographique
- Erreur d'orientation
- Incarcération
- Incompatible avec projet de vie
- Notification non-renouvelée
- Perte de contact
- Refus d'accompagnement
- Réorientation

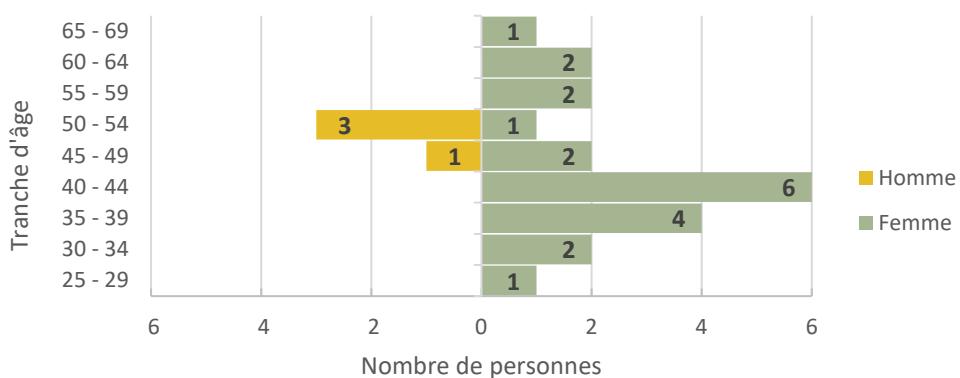


4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2024

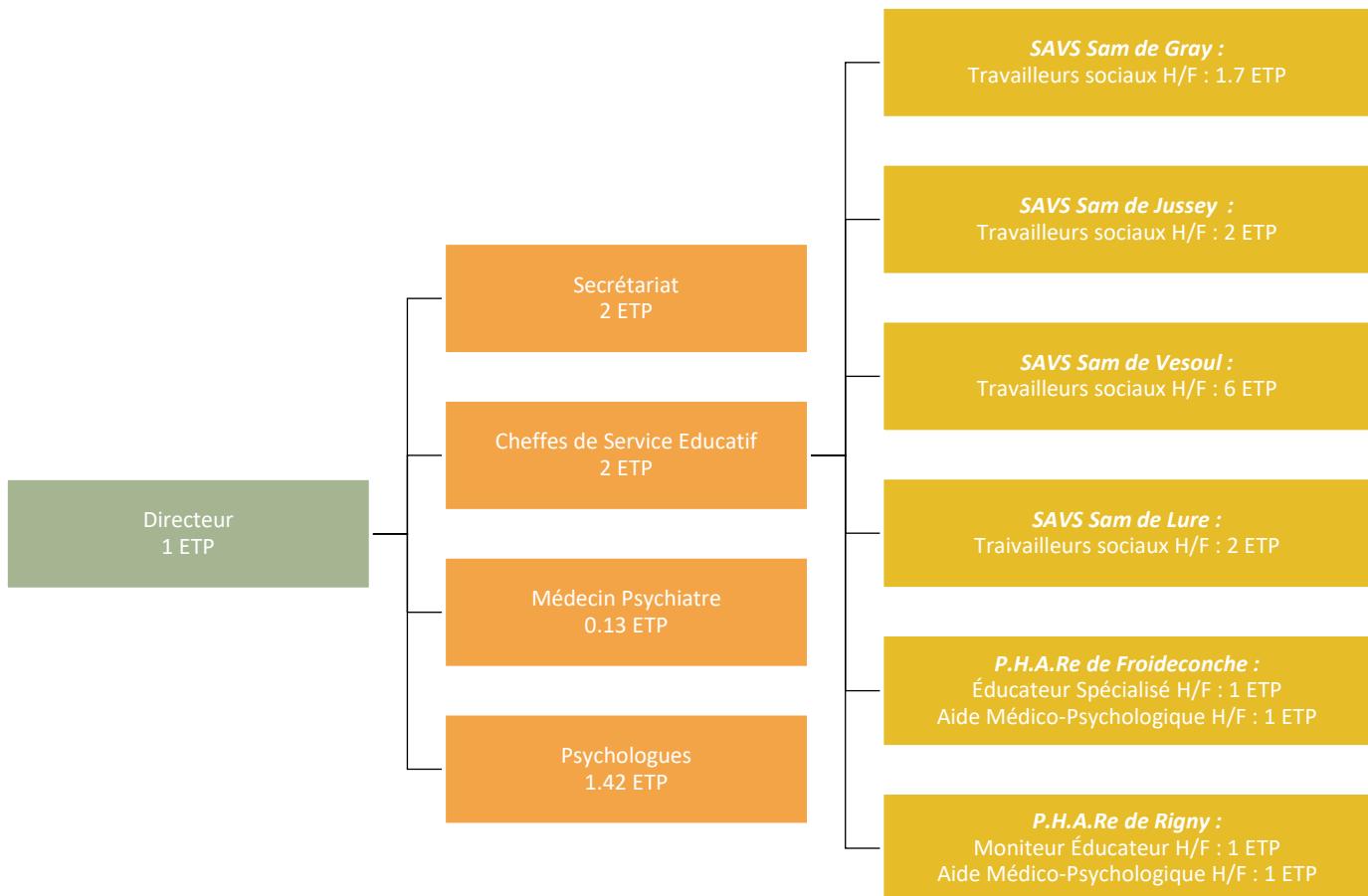
Le service d'accompagnement est composé de 25 salariés pour 22.25 ETP. A ceux-ci s'ajoute une directrice et une directrice adjointe de pôle médico-social à temps partiel. Ainsi qu'un homme d'entretien et un agent de service également à temps partiel.

Pyramide des âges des salariés



Le déséquilibre entre homme et femme est fortement marqué, tout comme la disparité entre les salariés plus jeunes et ceux plus âgés. 3 salariés ont plus de 60 ans et devraient bénéficier d'un départ en retraite dans les années à venir.

4.2. ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2024



4.3. MOUVEMENTS DU PERSONNEL EN 2024

Au PHARE de Froideconche, le retour des deux titulaires d'un long arrêt de travail a permis de transformer les trois temps partiels en deux temps plein.

Après un diagnostic sur les difficultés rencontrées par le service, nous avons conclus à la nécessité d'une création d'un second poste de chef de service. La promotion interne d'un éducateur du SAVS Sam a permis de le réaliser dans des budgets maîtrisés.

Deux salariés ont fait valoir leur droit à la retraite et en réorganisant le service, nous avons procédé à trois mutations. Deux nouveaux salariés ont été embauchés pour rééquilibrer les effectifs suite aux deux départs en retraite.

Une psychologue a souhaité mettre fin à son contrat de travail. Nous avons redonné en partie son temps de travail à l'une des deux psychologues en poste sans pouvoir le compenser totalement.

4.4. CONDITION DE TRAVAIL

Les conditions de travail (horaires, congés...) correspondent à celles fixées par l'AHSSEA.

Quelques personnels du SAVS Sam se sont intégrés dans les groupes de travail sur la QVCT pilotés par la Direction Générale.

Nous avons pu améliorer le cadre de travail en rénovant trois bureaux et en installant quelques lumière LED.

La plus grosse problématique se situe au niveau des transports où des salariés peuvent faire de nombreux kilomètres. L'utilisation des véhicules non adaptés à certaines personnes accompagnées est une problématique récurrente.

4.5. FORMATIONS

Pour l'année 2024, 52 jours de formations ont été réalisés :

Formations réalisées par le personnel	Durée en jours	Nombre de participants
WORD	2	1
Mon premier poste d'encadrement	2	2
Communication Non Violente	2	1
SST – Renouvellement	1	1
Les écrits professionnels	2	1
Approches et interventions recommandées en autisme	3	3
PAI / SERAFIN PH	2	14
Le génogramme	2	1
Initiation à la médiation, à la gestion des conflits et des émotions	2	1

Le service d'accompagnement propose de l'Analyse de la Pratique Professionnelle pour les personnels éducatifs. Les psychologues et chefs de service ont bénéficié d'un groupe commun en Analyse de la Pratique Professionnelle. Depuis le dernier trimestre, les cheffes de service participent à des Analyses de la Pratique Professionnelle transversales au Pôle Médico-social.

5. PERIMETRE D'INTERVENTION ET CHIFFRAGE DU BASSIN DE POPULATION

La population de la Haute-Saône comporte environ 235 000 habitants pour un territoire de 5 360,1 km². Le département a la particularité d'avoir cinq pôles urbains : Vesoul, Gray, Luxeuil-les-Bains, Lure et Héricourt. Le département reste un territoire à dominante rurale.

Le SAVS Sam a une compétence départementale et intervient sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône. Pour cela il se base sur les six sites différents (Vesoul, Gray, Lure, Jussey et les P.H.A.Re de Rigny et Froideconche). La nécessité d'intervenir sur l'ensemble du département et la répartition géographique du service ont des conséquences directes sur l'organisation et la complexité du service. Les déplacements sont nombreux (16 500 Km en 2024) et chronophages.

6. ETAT DES LIEUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE : (C.F. RAPPORT ANNEXE A L'ENVOI DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

6.1. FINANCEMENT

L'AHSSEA a contractualisé avec le Conseil Départemental un CPOM pour une période de 2023 à 2027. Il fonctionne avec une dotation globale depuis le 1^{er} janvier 2023 et une dotation au 1/12^{ème} est versée chaque mois.

Un prix de journée reste fixé par arrêté de tarification. Il est de 23,64€ (35.46 € pour les P.H.A.Re.).

Le cabinet HECAT nous a proposé une action de mécénat à destination des personnes accompagnées pour un montant de 1500 €.

7. DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

7.1. PARTICIPATION DES USAGERS

Le projet individualisé est l'outil centrale dans la participation des usagers. L'arrivée d'une deuxième cheffe de service a permis de revenir à un cadre plus légal dont l'objectif est de proposer à minima un projet individualisé par personne chaque année.

En nous basant sur une formation sur le projet individualisé et SERAFIN PH, nous avons poursuivi un travail qui va permettre de recentrer l'usager sur son projet et de clarifier les prestations que nous proposons aux personnes.

Nous avons réalisé deux groupes d'expression par site et avons abordé la mise en place des événements indésirables, la communication adaptée et la réorganisation du service. Les personnes présentes ont questionné sur le problème de véhicules non adaptés et les dossiers administratifs (Dossier MDPH et DSSP).

Les usagers ont contribué au nouveau nom du service (SAVS Sam) qui a été officialisé au 1^{er} janvier 2024.

L'ensemble des personnes accompagnées ont été invitées au 40 ans du service à une après-midi festive.

7.2. EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES, PLAINTES ET RECLAMATIONS

Le bilan de l'année 2024 fait état d'un événement indésirable grave, trois plaintes et réclamations et deux protocoles violence.

7.3. PROJET DE SERVICE (2022-2027)

Les axes de travail du projet de service se sont poursuivis. Les objectifs principaux atteint au cours de l'année sont le changement de nom du service et la politique de communication associée ; la réorganisation du service avec la création d'un second poste de chef de service ; la poursuite de l'utilisation du FALC ; le développement du travail de partenariat ; l'amélioration des conditions de travail et le développement de la QVCT.

7.4. CPOM (2023-2027)

- **Fiche action n°6 : « Modalité de travail avec ratio d'encadrement nécessaire »**

Nous avons réalisé l'objectif de création d'un second poste de chef de service éducatif. La promotion en interne nous a permis de maîtriser les coûts. Le personnel éducatif est passé à 11.7 ETP (11.8 visés dans le CPOM) ; Par contre, pour maîtriser le budget alloué, l'objectif de 2 ETP de psychologue n'a pas été atteint. Au contraire, nous avons réduit de 0.2 ETP et fonctionnons avec 1.42 ETP.

- **Fiche action n°7 : « Implantation au cœur des villes de Rigny et Jussey »**

Le travail avec la ville de Luxeuil s'est poursuivi. Les travaux de réhabilitation des bâtiments a débuté et le déménagement du P.H.A.Re de Froideconche est prévu pour juin 2025.

8. CONCLUSION

Le Service d'Accompagnement en Milieu Naturel s'est arrêté au 31 décembre 2023 pour laisser la place au SAVS Sam. Ce changement d'identité est le symbole des changements plus en profondeur que nous effectuons continuellement au service dans l'objectifs d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes.

Pour certains, les accompagnements restent globaux et compliqués. Face à l'évolution de notre population, en lien avec le vieillissement et les pathologies psychiatriques qui se développent, l'équipe fait preuve de professionnalisme et apportent une réponse à chaque usager.

Les nombreux changements dans le secteur médico-social nous poussent à anticiper l'avenir et nous préparer à de nouveaux paradigmes. Les évolutions du service vont se tourner vers la préparation de la tarification SERAFIN PH et la préparation de l'évaluation externe en 2027, avec toutes les préconisations qu'apporte l'HAS.

